

# FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

## SECTION 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

**Nom / Identificateur du Produit:** RED FLINT

Usage du Produit: le composé abrasif

Description du Produit: Granules inodores ocre, sable



NOM DU FABRICANT

Clack Corporation

DATE DE PRÉPARATION : 21 mai, 2008

REPLACE : 5 mai, 2002

Page 1 de 4

ADRESSE (NUMÉRO, RUE, BOÎTE POSTALE)

4462 Duraform Lane

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE POUR INFORMATIONS

(608) 846-3010

(VILLE, ÉTAT ET CODE POSTAL)

Windsor, WI 53598

PAYS

USA

NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE

ChemTel Inc. 1- (800) 255-3924 Intl. + 01 (813) 248-0585

## SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

### SYNOPSIS DES URGENCES

La poudre granuleuse, les poussières en suspension dans l'air sont nocives et irritent l'appareil respiratoire. Un contact avec les yeux peut provoquer une irritation. Le quartz de silice cristallin a été classé comme agent carcinogène - NTP: Carcinogène probable, Monographies IARC: Groupe 1, "Carcinogène chez l'homme". Symbole de danger: Xn. Phrases de risque: R 20, 36/37, 40

### EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ

**INHALATION:** Peut provoquer des essoufflements, une respiration difficile, toux et une production de mucus. La fonction pulmonaire peut être réduite suite à l'inhalation de la silice cristalline.. Contient des substances considérées comme poussières nocives qui requièrent un appareil respiratoire agréé par NIOSH lorsque les poussières en suspension dans l'air dépassent des quantités seuils.

**PEAU :** Le contact avec la peau peut causer une irritation.

**YEUX :** Le contact avec les yeux peut causer une irritation.

**INGESTION :** Peut causer des troubles gastriques, des maux d'estomac, un vomissement et une diarrhée.

CARCINOGENICITÉ

NTP?

Oui

MONOGRAPHIES IARC ?

Oui

RÉGLEMENTÉ OSHA ?

Non

Le quartz de silice cristallin a été classé comme agent carcinogène - NTP: Carcinogène probable, Monographies IARC: Groupe 1, "Carcinogène chez l'homme".

## SECTION 3 - COMPOSANTS DANGEREUX

COMPOSANTS DANGEREUX	No CAS	EINECS #	%	OSHA PEL		ACGIH TWA		RQ
				(par poids)	PPM	MG/M3	PPM	
Quartz de silice cristallin (a,b)	14808-60-7	100		0.1		0.05		

(a) Indique que le produit apparaît dans la liste des carcinogènes du "National Toxicology Program (NTP)", la liste des carcinogènes du "International Agency for Research on Cancer (IARC)" ou est réglementé par la "Occupational Safety and Health Administration (OSHA)" comme carcinogène possible.

(b) La Proposition 65 de Californie, Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act (Loi sur l'eau potable et la réglementation des substances toxiques) de 1986, produits chimiques reconnus par l'État comme étant une cause de cancer ou de toxicité pour la reproduction. Au cours des activités professionnelles, une personne doit avertir celles qui pourraient consommer, venir en contact ou être de toute autre façon exposées à ce produit chimique.

**FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ (FTSS)**

Nom / Identificateur du Produit: RED FLINT  
21 mai, 2008

Page 2 de 4

**SECTION 4 - MESURES DE PREMIERS SOINS**

**INHALATION :** Déplacer la personne incommodée à l'air frais ; rincer la bouche et les voies nasales à l'eau de manière répétitive; si les difficultés respiratoires persistent, consulter un médecin.

**PEAU :** Retirer les vêtements contaminés; laver la région touchée avec du savon et de l'eau; laver les vêtements contaminés avant de les porter; si l'irritation persiste, consulter un médecin.

**YEUX:** Le cas échéant, retirer les verres de contact. Rincer les yeux immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées ; consulter immédiatement un médecin.

**INGESTION :** Faire boire deux verres d'eau pour dilution; NE PAS provoquer le vomissement; ne jamais donner quoi que ce soit par la bouche à une personne évanouie; consulter un médecin.

**SECTION 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**POINT D'ÉCLAIR**

Non inflammable

**LIMITES D'INFLAMMABILITÉ**

**LEL:** Non applicable

**UEL:** Non applicable

**TEMPÉRATURE D'AUTOIGNITION:** Non déterminée

**NFPA CLASS:** **Aucun**

**RISQUES GÉNÉRAUX :** Le produit n'est pas considéré comme inflammable ni combustible. Les produits de combustion comprennent des composés de carbone, d'hydrogène et d'oxygène, incluant du monoxyde de carbone.

**MOYENS D'EXTINCTION**

Dioxyde de carbone, eau, eau pulvérisée, poudre extinctrice, mousse chimique.

**PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Aucune

**RISQUES PARTICULIERS DE FEU ET D'EXPLOSION:** Aucun

**PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX**

Fumée, émanations ou vapeurs, oxydes de carbone.

**SECTION 6 - MESURES EN CAS DE FUITE ACCIDENTELLE**

**MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION:OU DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL:** Légers déversements - diriger vers l'égout sanitaire avec beaucoup d'eau. Déversements importants - Récupérer et isoler le produit pour réutilisation; jeter le produit dans des conteneurs approuvés pour l'élimination.

**SECTION 7 - MANIPULATION ET ENTREPOSAGE**

**PRECAUTIONS À PRENDRE POUR LA MANIPULATION ET LE STOCKAGE:** Garder le contenant fermé lorsque le produit n'est pas utilisé; protéger les contenants contre toute détérioration; entreposer les contenants dans un endroit frais et sec. Garder ce produit et tous autres produits chimiques hors de la portée des enfants.

**SECTION 8 - CONTRÔLE D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE**

**CONTRÔLES DE L'INGÉNIEUR**

L'utilisation d'une ventilation aspirante locale et la récupération des particules en suspension dans l'air sont conseillées. D'autres moyens de contrôle ne sont pas indiqués.

**PROTECTION INDIVIDUELLE :**

**PROTECTION RESPIRATOIRE :** Un appareil respiratoire approuvé NIOSH conçu pour éliminer les particules aériennes présentes, excédant les concentrations maximales permises, causées par des opérations secondaires telles que malaxage, pulvérisation, sablage, polissage, etc. Vous reporter au 29 CFR 1910.134, ANSI Z88.2, ou à la norme européenne EN149 pour la réglementation.

**GANTS DE PROTECTION:** Gants de caoutchouc néoprène ou nitrile.

**PROTECTION DES YEUX:** Lunettes de protection chimique. Voir 29 CFR 1910.133, ANSI Z87.1, ou Norme européenne EN166.

**AUTRES ÉQUIPEMENTS OU VÊTEMENTS DE PROTECTION:** Bassin oculaire de sécurité à proximité.

**PRATIQUES DE TRAVAIL/HYGIÈNE:** Adopter des habitudes de travail sécuritaires. Minimiser le contact corporel avec cet agent chimique et tout autre produit chimique en général.

**FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ (FTSS)**

Nom / Identificateur du Produit: RED FLINT  
21 mai, 2008

Page 3 de 4

**SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

FORME ET ODEUR Granules inodores ocre, sable	DENSITÉ DE VAPEUR (AIR = 1) Ne s'applique pas
DENSITÉ (EAU = 1) ne spécifié pas	TAUX D'ÉVAPORATION (EAU = 1) Non applicable
SOLUBILITÉ DANS L'EAU négligeable	% VOLATIL Aucun
pH ne spécifié pas	PRESSION DE VAPEUR Non applicable
POINT/INTERVALLE D'ÉBULLITION Non applicable	POINT DE RAMOLLISSEMENT Non applicable
Viscosité Solide	Composés Organiques Volatils (VOC total) Aucun

**SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

STABILITÉ INSTABLE: STABLE: X	CONDITIONS À ÉVITER: Éviter de produire une poussière en suspension
INCOMPATIBILITÉ (PRODUITS À ÉVITER): Oxydants forts, acides forts	

DÉCOMPOSITION OU PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX: Une décomposition ne se produira pas si manipulé et entreposé adéquatement. En cas de feu, des oxydes de carbone, hydrocarbures, émanations ou vapeurs peuvent se dégager.

POLYMÉRISATION DANGEREUSE PEUT SE PRODUIRE NE SE PRODUIRA PAS: X	CONDITIONS À ÉVITER: Aucune
---	-----------------------------

**SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Composants dangereux	No CAS	No EINECS	DL50 de l'ingrédient (Spécifier espèces et voie)	CL50 de l'ingrédient (Spécifier espèces)
Quartz de silice cristallin (a,b)	14808-60-7	238-878-4	Non établi	Non établi

**SECTION 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Aucune information n'est disponible quant aux effets adverses de ce produit sur l'environnement. Aucune donnée COD ou BOD n'est disponible. Étant donné la composition chimique de ce produit, on suppose que le mélange peut être traité en tant que système de traitement biologique acclimaté des eaux usées en quantités limitées. Un tel traitement doit néanmoins être évalué et approuvé pour chaque système biologique particulier. Aucun des ingrédients de ce mélange n'est classé comme polluant marin.

**SECTION 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

MÉTHODE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS: Jeter en suivant les réglementations locale, provinciale et fédérale. Le produit est classé matière non toxique, cependant les matières non toxiques peuvent devenir des déchets nocifs en contact avec d'autres produits. Se reporter au 40 CFR Protection of Environment Parts 260 - 299 pour la réglementation détaillée sur les déchets. Consulter l'organisme de protection de l'environnement local ou provincial avant de jeter tout produit chimique.

**SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

NOM D'EXPÉDITION CORRECT : Non réglementé

Classe de Danger D.O.T./Groupe d'emballage : Non réglementée  
RÉFÉRENCE : Non applicable  
NUMÉRO D'IDENTIFICATION UN/NA : Aucun  
ÉTIQUETTE : Aucune requise.  
SYMBOLES DE DANGER : Aucun

Classe de Danger IATA/Groupe d'emballage : Non réglementée  
CODE DE DANGER IMDG : Non réglementée  
Code de matières dangereuses ADR/RID : Non réglementé  
CLASSE UN TDG/Groupe d'emballage: Non réglementée  
Numéro d'identification de danger : Aucun

Remarque: Les informations relatives au transport sont données uniquement pour référence. Le client est prié de consulter CFR 49 parties 100 - 177, IMDG, IATA, EU, TDG Nations Unies et les manuels d'information SIMDUT (Canada) TDG pour les détails des règlements et des

FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ (FTSS)

Nom / Identificateur du Produit: RED FLINT  
21 mai, 2008

Page 4 de 4

**SECTION 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

**TSCA (USA - Toxique Substance Control Act)**

Tous les composants de ce produit sont inscrits sur l'inventaire des substances chimiques du TSCA (U.S. Toxic Substances Control Act Chemical Inventory) ou sont exemptés au titre d'une Exemption pour faible volume accordée en conformité avec 40 CFR 723.50.

**SARA TITLE III (Superfund Amendments and Reauthorization Act)**

311/312 Catégories de risque  
Immédiat pour la santé

313 Ingrédients à déclaration obligatoire :

(c) Indique un toxique chimique qui exige rapport annuel de Section 313 of the Emergency Planning and Community Right-To-Know Act of 1986 et 40 CFR 372.

**CERCLA (Comprehensive Response Compensation and Liability Act)**

Nil

**La Proposition 65 de Californie, Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act (Loi sur l'eau potable et la réglementation des substances toxiques) de 1986**

Contient un produit chimique (Quartz de silice cristallin) reconnu par l'État de Californie comme cause de cancer ou de toxicité pour la reproduction

**CPR (Règlements sur les produits contrôlés - Canada)**

Ce produit a été classé selon les critères de danger des Règlements sur les produits contrôlés et la FTSS contient toutes les informations requises par les Règlements sur les produits contrôlés. Classification SIMDUT : D2B

**IDL (Liste de divulgation des ingrédients - Canada)**

Les composants de ce produit identifiés par numéro CAS et figurant sur la liste IDL (Liste de divulgation des ingrédients) sont listés dans la Section 3.

**LIS / LES (Liste intérieure des substances / Liste extérieure des substances - Canada)**

Les composants de ce produit identifiés par leurs numéros CAS figurent sur les LIS ou LES, ou autrement sont en conformité avec la réglementation sur la Déclaration de substance nouvelle. Seuls les ingrédients classés "dangereux" sont listés dans la section 3, sauf en cas d'indication contraire.

**EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)**

Les composants de ce produit identifiés par leurs numéros CAS figurent sur l'inventaire EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances).

WGK Water Quality Index: nwg

VbK Index: Ne s'applique pas

**PHRASES R :**

R20 Nocif par inhalation  
R36/37 Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.  
R40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes

**SYMBOLE(S) REQUIS POUR ÉTIQUETTE**

Nocif



**PHRASES S :**

S22 Ne pas respirer les poussières  
S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste  
S36 Porter un vêtement de protection approprié

**SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS**

Des tests particuliers de toxicité n'ont pas été effectués sur ce produit. Notre évaluation du risque est basée sur l'information provenant de produits similaires, sur les ingrédients, la documentation technique et/ou l'expérience professionnelle.

**CLASSES DE RISQUE HMIS**

SANTÉ

1 \* = Intoxication chronique

2 = MODÉRÉE

FLAMMABILITÉ

0 0 = INSIGNIFIANT

3 = ÉLEVÉ

DANGER PHYSIQUE

0 1 = LÉGÈRE

4 = EXTRÊME

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNELLE

E Lunettes de protection, gants, masque antipoussières

**RÉCAPITULATIF DE LA RÉVISION :**

Cette FTSS a été révisée dans les sections suivantes:  
Format révisions

**FTSS préparée par :**

ChemTel Inc.  
1305 N. Florida Ave.  
Tampa, Florida USA 33602  
(888) 255-3924 Intl. 01+ (813) 248-0573 www.chemtelinc.com



Les informations contenues dans cette MSDS sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances mais ne sont pas sujettes à garantie. Les données et les calculs sont basés sur les informations fournies par le fabricant du produit et les fabricants des composants du produit. Les utilisateurs sont priés de confirmer à l'avance de leurs besoins que les informations sont à jour, applicables et adaptées aux applications. Le fournisseur n'assume aucune responsabilité en cas de blessures à l'acheteur ou à des tiers causées par le produit si les procédures de sécurité stipulées dans la fiche de données ne sont pas observées. En outre, le fournisseur n'assume aucune responsabilité en cas de blessures causées par une utilisation anormale de ce produit, même si des procédures de sécurité raisonnables sont observées. Toutes les questions concernant ce produit doivent être adressées directement au fabricant du produit indiqué dans la Section 1.